



Dispositif d'aide au départ en séjour

Le centre social et culturel Martin Bidouré défend le principe du droit aux vacances. Nous sommes aussi convaincus que la mixité sociale est nécessaire sur les séjours que nous organisons.

Connaissant la difficulté croissante d'accès aux colonies de vacances pour certaines familles, nous proposons un dispositif d'aide au départ.

La bourse :

Son montant s'élève à 150 euros. Elle est limitée à une bourse par famille et par an. Pour le séjour d'hiver 2020 à Orcières, 6 bourses sont disponibles.

Les conditions d'attribution :

La bourse est attribuée sous conditions de ressources : le quotient familial doit être inférieur à 850 euros. D'autres critères comme la monoparentalité, le nombre de frères et sœurs ou le plan de financement peuvent être étudiés.

Formulaire de demande :

Afin que nous puissions étudier les demandes de bourses, nous vous demandons de remplir le formulaire joint avec la plus grande précision. Une attestation de la CAF mentionnant votre quotient familial est indispensable.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez des conseils.



Demande de bourse d'aide au départ

L'enfant

Nom : Prénom : Date de naissance :
...../...../.....

S'agit-il du premier départ en colo ? Oui Non

Le responsable légal

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :@.....

La famille

Situation familiale : Nombre d'enfants à charge:

Profession de la mère : Profession du père :

Revenu mensuel de la famille : Quotient familial :

En quoi ce départ en colo sera-t-il bénéfique pour votre enfant

.....
.....
.....
.....
.....

Attestation sur l'honneur

Je soussigné (e), représentant légal de l'enfant

..... certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à le Signature